

# Se faire vacciner

Pour assurer une bonne couverture vaccinale et éviter le retour de maladies graves, la vaccination n'est pas seulement essentielle chez les nourrissons, mais à tous les âges de la vie. Les centres de PMI (Protection Maternelle et Infantile) et le Centre Départemental de Vaccination sont des lieux de vaccination ouverts à tous.

## Pourquoi se faire vacciner ?

La vaccination est un geste de prévention simple et efficace qui permet de se protéger contre certaines infections graves. On se vaccine pour soi-même mais aussi pour protéger son entourage et notamment les personnes trop jeunes ou trop fragiles pour être vaccinées, en réduisant le risque de transmission de maladies infectieuses.

En Dordogne, le niveau de vaccination reste insuffisant pour de nombreuses maladies qui peuvent avoir des conséquences graves : rougeole, oreillons, rubéole, méningocoque C. La rougeole, maladie extrêmement contagieuse, potentiellement mortelle mais évitable avec la vaccination, est toujours présente en France et ressurgit un peu partout dans le monde.

## Faire vacciner son enfant

### Vaccination pour les enfants dans les centres de PMI

La vaccination des enfants jusqu'à 6 ans peut être réalisée dans les 34 centres de consultations de Protection Maternelle et Infantile (PMI) répartis sur le département. Ces consultations sont assurées par des médecins spécialisés dans la petite enfance, assistés de puéricultrices.

L'ensemble des vaccins de l'enfant inscrits au calendrier vaccinal est proposé dans les services de PMI.



11 vaccins sont obligatoires pour les enfants nés à partir du 1er janvier 2018 pour être admis en crèche, à l'école, chez l'assistant(e) maternel(le), en garderie ou tout autre collectivité d'enfants.

Pour demander une consultation en PMI, s'adresser au secrétariat de l'Unité territoriale dont vous dépendez.

Aucune avance de frais n'est demandée aux familles.

## La vaccination pour tous

# Le Centre Départemental de Vaccination

Le Centre Départemental de Vaccination situé à Périgueux est ouvert à tout public. Une équipe de professionnels spécialisés dans la vaccination (médecins, infirmières, secrétaires) propose aux usagers l'ensemble des vaccinations inscrites au calendrier vaccinal (calendrier à télécharger)

Certains vaccins sont réalisés à titre payant (tarifs à télécharger). La consultation médicale est gratuite.



Le Centre est agréé pour les vaccinations internationales (fièvre jaune, méningocoque ACYW135, encéphalite japonaise). Il assure également un service de conseil aux voyageurs.

Pour toute demande d'information ou prise de rendez-vous, contacter le secrétariat du Centre Départemental de Vaccination Tél 05.53.02.03.93. Vaccination uniquement sur rendez-vous.

## Quels vaccins sont nécessaires pour partir à l'étranger ?

Un grand nombre de pays d'Afrique et d'Amérique du Sud exigent une vaccination à jour contre la fièvre jaune. D'autres vaccinations sont conseillées car certains voyages peuvent accroître le risque de contracter une maladie infectieuse.

### À savoir

Pour la fièvre jaune, il est nécessaire de se faire vacciner au moins 10 jours avant le départ. La plupart des vaccinations peuvent être pratiquées simultanément. Cependant certains vaccins nécessitent 2 à 4 semaines d'intervalle.

Comment préparer son voyage ?

Le Centre Départemental de Vaccination propose un service de conseil aux voyageurs avec :

- › des données épidémiologiques pour chaque pays constamment actualisées,
- › des conseils personnalisés en fonction de la destination, la durée, le type de voyage et le mode d'hébergement : conseils d'hygiène, conseils alimentaires, prévention du paludisme et des maladies transmises par l'eau et l'alimentation.

### À savoir

Pour se protéger contre le paludisme, il convient d'adopter une protection contre les piqûres de moustiques et prendre un traitement médical préventif

